

II

Le Secrétaire d'État aux Relations du Commonwealth au Haut-Commissaire du Canada

BUREAU DES RELATIONS DU COMMONWEALTH

Le 11 septembre 1964.

MONSIEUR LE HAUT-COMMISSAIRE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note en date de ce jour, qui est conçue en ces termes:

«Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens qui ont eu lieu entre les représentants du Canada et les représentants de la Grande-Bretagne au sujet du statut des Forces canadiennes aux Bermudes, et de proposer au nom du Gouvernement canadien que les dispositions énoncées dans l'Annexe à la présente Note régissent ce statut.

Je propose en outre que les modifications que l'on jugera nécessaire d'apporter à l'Annexe de temps à autre soient effectuées au moyen d'un Échange de Notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Si ces propositions agréent au Gouvernement du Royaume-Uni, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note et son Annexe ainsi que votre réponse constituent entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse et prendra fin six mois après que l'une ou l'autre des deux parties aura donné par écrit un avis de dénonciation.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances de ma très haute considération.»

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement du Royaume-Uni approuve les propositions contenues dans votre Note et accepte que celle-ci et son Annexe, ainsi que la présente réponse, constituent entre nos deux Gouvernements un accord qui restera en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois après que l'une ou l'autre des deux parties aura fourni par écrit un avis de dénonciation.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Haut-Commissaire,

Votre obéissant serviteur.

DUNCAN SANDYS

SON EXCELLENCE L'HONORABLE LIONEL CHEVRIER, C.P., C.R.